



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 18 avril 2023 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Nomination à un poste de rédacteur (B1 - administratif)

En séance publique :

2. Approbation du devis pour la prolongation de la voirie et des réseaux dans la rue des Chapelles (n° 1) à Cruchten
3. Approbation d'un acte notarié concernant l'échange de parcelles aux lieux-dits « Um Aker » à Schrondweiler et « Rue Principale » à Nommern dans le cadre de l'extension du campus scolaire
4. Approbation de la convention relative à l'Office social commun à Larochette pour l'année 2023
5. Déclassement d'une partie de voirie publique à Cruchten (CR123) - parcelle 658/2928

Nommern, le 7 avril 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
Franco CAMPANA